

## CAP PETITE ENFANCE – SESSION 2017

### NOTICE EXPLICATIVE POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

#### INSCRIPTIONS

Du **mercredi 12 octobre 2016 au vendredi 18 novembre 2016**, sur internet uniquement : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique « Examens et concours ». Les candidats individuels devront être **majeurs au 31 décembre 2017**.

- Les candidats au CAP Petite enfance dans son intégralité doivent s'inscrire à la spécialité 3320N CAP Petite enfance.
- Les assistantes maternelles qui ne souhaitent passer que l'épreuve EP1 « Prise en charge de l'enfant à domicile », afin d'obtenir leur agrément ou son renouvellement à l'issue de la formation de 120h, doivent s'inscrire à la spécialité 3320A EP1 Petite enfance.

Une confirmation d'inscription (reflet papier de l'inscription sur internet) sera envoyée aux candidats à partir du 25 novembre 2016. Ce document devra être vérifié, corrigé éventuellement en rouge, et renvoyé signé au rectorat accompagné des pièces justificatives **avant le vendredi 9 décembre 2016**. Passée cette date, la candidature sera refusée.

#### **CONDITIONS DE PASSAGE DE L'ÉPREUVE EP2A « Accompagnement éducatif de l'enfant » :**

➤ Formation en milieu professionnel :

Vous devez justifier de 12 semaines d'expérience professionnelle à temps plein (35h/semaine) ou 420h si temps partiel, dans le domaine de la petite enfance, dans une ou plusieurs structures accueillant des enfants de moins de 6 ans : écoles maternelles, crèches, pouponnières, haltes-garderies, centres de loisirs, centres de vacances, maisons d'assistantes maternelles, relais assistantes maternelles... Cette expérience peut être effectuée par un stage non rémunéré ou par une expérience professionnelle rémunérée.

Les activités professionnelles suivantes sont également prises en compte :

- candidat assistant maternel agréé (justificatifs : agrément + feuilles de paye + attestation page 4)
- candidat salarié en garde d'enfants au domicile de parents (justificatifs : feuilles de paye + attestation page 4), uniquement en complément d'une expérience en structure collective. L'expérience en structure collective doit être suffisante pour que toutes les activités du référentiel du CAP Petite enfance soient réalisées.

Si vous êtes dispensé(e) du module EP2 par un précédent diplôme (cf. tableau en page 3) ou si vous avez obtenu un bénéfice de notes sur l'EP2 lors d'une session précédente, vous n'avez pas à justifier de votre expérience professionnelle, ni à préparer un dossier professionnel.

➤ Justificatifs de stage ou d'expérience professionnelle :

**L'original de l'attestation de formation en milieu professionnel** (page 4) devra être envoyé au rectorat **avant le vendredi 28 avril 2017**, cachet de la Poste faisant foi (conserver des photocopies pour le dossier professionnel). Ainsi, à cette date, l'expérience professionnelle de 12 semaines ou 420h devra être obligatoirement terminée.

➤ Dossier professionnel :

L'épreuve orale s'appuie sur un entretien conduit par le jury à partir du dossier établi au cours de la formation en milieu professionnel. Les assistants maternels agréés se présentant à cette épreuve devront constituer un dossier sur leurs activités à domicile et devront être en capacité de transposer leurs connaissances et expériences à domicile vers une situation de structure collective.

Le dossier doit contenir 15 pages maximum + éventuellement 10 pages d'annexes maximum + une copie de l'attestation de formation en milieu professionnel. Il doit mentionner en première page (couverture du dossier) : le nom de naissance du candidat suivi du prénom.

Ce dossier doit comporter :

- la présentation du ou des milieux professionnels dans lesquels le candidat a effectué les périodes de formation en milieu professionnel ou a exercé son activité professionnelle
- l'identification des besoins individuels des enfants dans le contexte professionnel
- la description de deux activités contribuant au développement et à la socialisation de l'enfant (1/ activité de jeux et de loisirs 2/ activité contribuant à l'acquisition de l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne) en précisant l'organisation du travail, l'aménagement des espaces.

Ce dossier devra être transmis (en recommandé avec accusé de réception cachet de la Poste faisant foi ou déposé) **avant le mardi 16 mai 2017** à l'établissement où le candidat est convoqué pour cette épreuve (le nom et l'adresse seront indiqués sur la convocation aux épreuves).

→ **ATTENTION : vous devez conserver un exemplaire de votre dossier avec lequel vous vous présenterez le jour de l'épreuve.**

→ **IMPORTANT : en l'absence de dossier ou d'attestations, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve EP2A et se verra attribuer la note de 0/20.**

### EPREUVES

Le référentiel du diplôme ainsi qu'une foire aux questions sont disponibles sur [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr), rubrique « Examens et concours » puis « CAP-BEP » (fin de page). Il est vivement conseillé d'éditer ces documents sur lesquels figurent le descriptif des épreuves et tous les renseignements concernant cet examen.

**Compte-tenu du nombre important de candidats résidant en Haute-Garonne, le centre d'examen des épreuves pratiques pourra être extérieur au département de la Haute-Garonne pour ces candidats.**

### CALENDRIER RECAPITULATIF

du 12 octobre au 18 novembre 2016	Les candidats se pré-inscrivent sur internet <a href="http://www.ac-toulouse.fr">www.ac-toulouse.fr</a> (bien noter le numéro de dossier final).
à partir du 25 novembre 2016	Le rectorat envoie une confirmation d'inscription aux candidats ( <b>en cas de non-réception au 2 décembre 2016, envoyer un courriel aux adresses ci-dessous</b> ).
avant le 9 décembre 2016	Les candidats retournent au rectorat la confirmation d'inscription vérifiée, signée et accompagnée des documents demandés au verso de la confirmation d'inscription.
avant le 28 avril 2017	Les candidats envoient au rectorat l'original de l'attestation de formation en milieu professionnel (modèle joint page 4).
fin avril 2017	Le rectorat envoie aux candidats la convocation aux épreuves ( <b>en cas de non-réception au 5 mai 2017, envoyer un courriel aux adresses ci-dessous</b> ).
avant le 16 mai 2017	Les candidats inscrits à l'EP2A envoient (en recommandé avec accusé de réception) ou déposent leur dossier professionnel à l'établissement où ils sont convoqués pour cette épreuve (le nom et l'adresse seront indiqués sur la convocation aux épreuves).

### CONTACT

En cas de difficultés concernant l'inscription, vous pouvez adresser vos questions à :

- pour les départements 09, 12 et 31 : [valerie.lozano@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.lozano@ac-toulouse.fr) - 05 36 25 77 47

- pour les départements 32, 46, 65, 81 et 82 : [christine.businello@ac-toulouse.fr](mailto:christine.businello@ac-toulouse.fr) - 05 36 25 75 27



**ATTESTATION DES 12 SEMAINES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

(à renseigner par les tuteurs de stage ou responsables d'établissement ou parents employeurs)

Nom de famille (naissance) : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : ..... Dépt de résidence : ..... Né(e) le : .....

Nom et adresse de la structure ou des parents employeurs	Type de structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans	Nature de l'expérience professionnelle	Nature des tâches effectuées et âge des enfants	Dates (total = minimum 12 semaines à temps plein ou 420h à temps partiel)	Nom et signature du responsable ou parents employeurs (avec cachet pour les structures)
	<input type="checkbox"/> école maternelle <input type="checkbox"/> structure multi-accueil <input type="checkbox"/> centre de loisirs ou de vacances <input type="checkbox"/> assistant(e) maternel(le) (joindre agrément + feuilles de paye sur minimum 12 semaines) <input type="checkbox"/> salarié-garde d'enfants au domicile de parents (joindre feuilles de paye)	<input type="checkbox"/> stage <input type="checkbox"/> activité salariée		Du ..... au .....  Nombre de semaines si temps complet : .....  Nombre d'heures si temps partiel : .....	
	<input type="checkbox"/> école maternelle <input type="checkbox"/> structure multi-accueil <input type="checkbox"/> centre de loisirs ou de vacances <input type="checkbox"/> assistant(e) maternel(le) (joindre agrément + feuilles de paye sur minimum 12 semaines) <input type="checkbox"/> salarié-garde d'enfants au domicile de parents (joindre feuilles de paye)	<input type="checkbox"/> stage <input type="checkbox"/> activité salariée		Du ..... au .....  Nombre de semaines si temps complet : .....  Nombre d'heures si temps partiel : .....	
	<input type="checkbox"/> école maternelle <input type="checkbox"/> structure multi-accueil <input type="checkbox"/> centre de loisirs ou de vacances <input type="checkbox"/> assistant(e) maternel(le) (joindre agrément + feuilles de paye sur minimum 12 semaines) <input type="checkbox"/> salarié-garde d'enfants au domicile de parents (joindre feuilles de paye)	<input type="checkbox"/> stage <input type="checkbox"/> activité salariée		Du ..... au .....  Nombre de semaines si temps complet : .....  Nombre d'heures si temps partiel : .....	

**L'original de cette attestation doit être envoyé impérativement avant le vendredi 28 avril 2017 à l'adresse suivante :**

Rectorat – DEC 4 – CAP Petite enfance – CS 87703 – 31077 Toulouse Cedex 4

**ATTENTION : PREVOIR DES PHOTOCOPIES DE VOTRE ATTESTATION**

**Cette attestation est exigée pour le passage de l'épreuve EP2A et pour la délivrance du diplôme.**

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à passer la partie EP2A et obtiendra 0/20 à cette partie d'épreuve.**

Cadre réservé à l'administration

conforme  non conforme → motif :